Cahier des Charges

ORGANISATION

CHAMPIONNATS REGIONAUX JEUNES CVL

Un Club d'échecs, un comité départemental ou tout organisateur potentiel des championnats régionaux jeunes de la ligue CVL devra déposer un dossier de candidature conforme au présent cahier des charges.

L'organisateur des championnats régionaux jeunes sera désigné durant le CD de janvier pour les championnats de la saison suivante.

Article 1: Dates lieu horaires

L'organisateur doit proposer des dates qui soient comprises entre le 1 janvier et la fin des vacances scolaires de février.

L'organisateur doit proposer un lieu de jeu qui permet de bonnes conditions

La cadence de jeu sera conforme aux recommandations de la FFE.

Article 2 : arbitrage

L'organisateur peut proposer une équipe d'arbitrage qui devra être composée d'arbitres titrés de plusieurs départements.

Article 3 : Inscriptions des jeunes

La ligue fournira à l'organisateur la liste des jeunes qualifiés (nom, prénom, numéro de licence) pour chaque catégorie.

L'organisateur prévoira une inscription des jeunes en ligne si possible et dans tout les cas fournira à la ligue un fichier contenant pour chaque participant le nom, prénom, adresse mail et numéro de téléphone.

Nota : le tarif d'inscription est fixé par le comité directeur ou la commission jeune de la ligue CVL.

Article 4 : Conditions d'hébergement et de restauration

L'organisateur doit proposer un hébergement et un lieu de restauration proche de la salle de jeu et avec des tarifs abordables.

Eventuellement prévoir un encadrement pour les jeunes qui ne seront pas accompagné des parents.

Article 5 : Pièces du dossier de candidature

Transmettre, les documents suivants :

- > Budget prévisionnel équilibré prévoyant la participation de la ligue
- Document présentant lieu, dates et conditions d'hébergement et restauration.
- Règlement intérieur des tournois.